

Carte Nationale d'Identité



A Evrecy, le dépôt et le retrait des dossiers se font **uniquement sur rendez-vous** :

- Du lundi au mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
- Du jeudi au vendredi : de 9h00 à 11h30

Contact : Mairie d'Evrecy : 02.31.29.33.33.

Présence obligatoire du demandeur

Lieu de la demande : dans une mairie équipée d'une station biométrique.

Validité : 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs

Coût : gratuit pour une première demande ou un renouvellement. 25 € (en timbres fiscaux) en cas de perte ou vol.

Empreintes : à partir de 12 ans

Pièces à fournir

Demande pour une personne MAJEURE

Pour un renouvellement :

- L'ancienne Carte d'identité
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) et conforme
- 1 justificatif de domicile original (facture eau, électricité, impôts, téléphone, assurance logement, titre propriété ou contrat de location...)

L'utilisateur habite chez un particulier :

- Une pièce d'identité de la personne qui héberge
- Une attestation d'hébergement
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

Pour une première demande (ou si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans) :

- Copie du passeport si l'utilisateur en possède un
- Ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

En cas d'utilisation d'un 2^{ème} nom :

- Copie d'acte de mariage inférieure à 3 mois
- Jugement divorce autorisant l'usage du nom

En cas de perte ou vol de la carte :

- Copie d'acte de naissance inférieure à 3 mois ou copie du passeport en cours de validité
- Déclaration de perte (à effectuer le jour de la demande à la mairie)
- 25 € en timbres fiscaux (à acheter dans un bureau de tabac ou trésorerie)

Connaître les dates et lieux de naissance des parents (même décédés)

Demande pour une personne MINEURE

Pour un renouvellement :

- L'ancienne Carte d'identité
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) et conforme
- 1 justificatif de domicile original (facture eau, électricité, impôts, téléphone, assurance logement, titre propriété ou contrat de location...)
- La pièce d'identité de l'un des parents (ou tuteur)

Pour une première demande (ou si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans) :

- Copie du passeport si l'utilisateur en possède un
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois

En cas de perte ou vol de la carte :

- Copie d'acte de naissance inférieure à 3 mois ou copie du passeport en cours de validité
- Déclaration de perte (à effectuer le jour de la demande à la mairie)
- 25 € en timbres fiscaux (à acheter dans un bureau de tabac ou trésorerie)

Si le mineur est âgé de plus de 12 ans = empreintes



RAPPEL : uniquement sur RDV